

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT**

Financé par

**BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA**

États Financiers

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(avec Rapport des Vérificateurs Indépendants)

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

Table des matières

	<u>Pages</u>
LETTRE DE TRANSMISSION	
Généralités	1-4
Objectif et étendue de la vérification	4-5
Résultats de la vérification	6
Commentaires du CFI	6
ÉTATS FINANCIERS	
Rapport des vérificateurs indépendants	7-9
État de Flux de Trésorerie - BID	10
État des Investissements - BID	11
Notes aux états financiers	12-17
Annexe I - État comparatif du Projet avec le LMS	18-19
Annexe II - Rapport sur le statut du fonds de roulement	20
STRUCTURE DE CONTRÔLE INTERNE	
Rapport sur la structure de contrôle interne	21-28
RAPPORT SUR L'EXAMEN INTEGRÉ DES PROCESSUS DE PASSATION DE MARCHÉS ET DES REQUÊTES DE DÉCAISSEMENTS PRÉSENTÉES À LA BANQUE	
Rapport sur l'examen	29-30
Faiblesses identifiées	31
COMMENTAIRES DU CFI	Annexe

Le 3 juillet 2015

Centre de Facilitation des Investissements (CFI)
Programme de Développement du Secteur Privé
Via la Promotion de l'Investissement
Port-au-Prince, Haïti

Messieurs,

Nous avons procédé à la vérification l'État des Flux de Trésorerie et de l'État des Investissements du **Programme de Développement du Secteur Privé via la Promotion de l'Investissement**, géré par le **Centre de Facilitation des Investissements (CFI)** dans le cadre du Contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA financé à partir des ressources du Fond d'Opérations Spéciales de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et du Trésor Public, pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014. La Direction du CFI est responsable de ces états financiers. Nous avons émis notre rapport y relatif en date du 18 juin 2015.

GÉNÉRALITÉS

Le 18 février 2013, le Gouvernement de la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ont signé le contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA en vue de financer le Programme de Développement du Secteur Privé via la Promotion de l'Investissement.

L'objectif du Projet est de stimuler le développement du secteur privé en Haïti via la promotion de l'investissement. À cette fin, le Projet renforcera la capacité institutionnelle du CFI et d'autres entités gouvernementales en charge de la promotion de l'investissement, de la politique sur le climat des affaires et du développement du secteur privé.



L'UCP au sein du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et le Centre de Facilitation d'Investissement (CFI) ont été désignés comme Organismes d'Exécution du programme, chargés de l'implantation des deux composantes suivantes:

(I) Promotion de l'Investissement

Cette composante, **gérée par le CFI** entend positionner le CFI comme une agence modèle de promotion de l'investissement, en renforçant sa capacité institutionnelle de promouvoir notamment l'Investissement Étranger Direct «IED» dans des industries stratégiques. À cette fin, cette composante appuiera trois types d'activités:

(a) Développement des capacités du CFI. Les activités de développement des capacités incluront:

- Assistance technique et formation: Sur la base d'un plan stratégique pour le CFI élaboré dans le cadre de la préparation de ce Projet, des ressources du Projet financeront les services d'experts internationaux ou nationaux en attraction d'investissements pour fournir de l'assistance technique au personnel CFI en matière: de promotion de secteurs stratégiques pour l'économie haïtienne identifiés par le Gouvernement d'Haïti ; de facilitation de l'investissement et des services tels que ceux d'informations et techniques de marketing pour attirer de potentiels investisseurs ; et des services de suivi dans le domaine de l'investissement pour les projets des investisseurs et intéresser ces derniers à investir davantage. Les consultants seront recrutés en appui au personnel du CFI dans la réalisation de ces activités tout en transférant leur savoir.
- Technologie de l'information: Le Projet appuiera l'établissement d'un système moderne de technologie de l'information pour le CFI, incluant: l'acquisition d'un logiciel de gestion des relations avec les clients et l'équipement informatique qui permettront au personnel du CFI de faire le suivi de leurs activités et de leurs communications avec les investisseurs, et de partager des informations à l'interne et avec d'autres agences gouvernementales sur des investisseurs réels et potentiels; et un système intranet qui permettra la connexion avec la Plateforme Gouvernementale Intégrée d'Haïti «PGIH».
- Mécanisme de consultation public-privé: Le Projet appuiera l'organisation de séances de consultation avec des concernés des secteurs public et privé, qui se tiendront périodiquement pour analyser le climat d'investissement dans le pays dans des industries stratégiques promues par le CFI, et formuler des recommandations de politiques et de campagnes de plaidoyer.



(b) Établissement du renom et promotion du pays. La seconde activité de cette composante est la promotion d'Haïti comme destination d'investissement. À cette fin, le Projet appuiera les initiatives suivantes:

- Campagne pour l'établissement du renom du pays: Le Projet appuiera la conception et la réalisation d'une campagne pour l'établissement du renom du pays, qui cherchera à doter Haïti d'une stratégie unifiée de communication à tous les niveaux du gouvernement et du secteur privé, afin que les investisseurs reçoivent les mêmes informations, messages et traitement indépendamment de l'agence gouvernementale à laquelle ils ont affaire ou de la partie du pays dans laquelle ils investissent.
- Publicité internationale: Le Projet appuiera la participation de membres du personnel du CFI, et de représentants du Gouvernement d'Haïti et du secteur privé, aux foires commerciales les plus importantes et adéquates pour faire la promotion des secteurs stratégiques d'Haïti.

(c) Plaidoyer et informations d'appui à la politique. La troisième activité de cette composante concerne le renforcement du rôle du CFI en tant que centre pour des recommandations de politiques basées sur les besoins perçus des investisseurs pour le succès de leurs opérations dans le pays.

(II) Développement des capacités du secteur privé

Cette composante **gérée par l'UCP-MEF** s'occupera des interventions pour le renforcement des capacités institutionnelles pour préparer des institutions pertinentes (MEF, BRH et MCI) à mieux répondre aux exigences que créera la stratégie de promotion des investissements du Projet. Les domaines d'intervention sont les suivants:

- Partenariat Public-Privé «PPP» et équité: Renforcement des capacités de l'unité du MEF spécialement en charge d'analyser, structurer, mettre en œuvre et faire le monitoring de projets de partenariat public-privé.
- Promotion du climat des affaires: Renforcement de l'unité du MEF en charge d'appuyer d'autres Ministères dans leurs efforts de développement du secteur privé, offrant des services tels que: identification de barrières institutionnelles et de régulation entravant le développement de leurs secteurs respectifs; propositions pour solutionner le problème de ces barrières aux niveaux de la régulation et de la mise en œuvre, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.



- Suivi-évaluation institutionnel des investissements: Renforcement des services du MEF spécialement en charge du suivi-évaluation des projets d'investissement, du traitement des informations y relatives, et de la transmission au reste du gouvernement d'informations économiques sur l'investissement étranger et le commerce international. À cette fin, le Projet: (i) appuiera le travail des consultants experts en suivi de projets et technologie de l'information, pour étudier tous les processus relatifs à la gestion et au suivi des projets d'investissement au MEF et dans toutes les entités gouvernementales pertinentes participant au cycle des projets d'investissement; (ii) financera la conception et l'installation de l'infrastructure nécessaire en appui à la connectivité avec des entités gouvernementales; et (iii) développera le Système National de Suivi des Projets d'Investissement.
- Bureau de crédit: Pour augmenter l'accès du secteur privé au financement, et donc offrir aux investisseurs étrangers une chaîne de valeur locale plus compétitive, le Projet appuiera l'instauration d'un bureau de crédit.
- Centre pour le Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE) au MCI: Le CDEE coordonne et appuie la mise en œuvre de programmes de la Banque ciblant le développement des Petites et Moyennes Entreprises «PME».

OBJECTIF ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION

L'objectif de notre mandat était de procéder à la vérification des états financiers du Programme de Développement du Secteur Privé via la Promotion des Investissements, financé par la BID dans le cadre du Contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA et géré par le **Centre de Facilitation des Investissements (CFI)** pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

La vérification a été effectuée conformément aux Normes Internationales d'Audit et selon les normes de la Banque Interaméricaine de Développement, et a comporté, par conséquent, des sondages sur les registres comptables et d'autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Les objectifs spécifiques étaient les suivants:

- 1) Exprimer une opinion sur les états des Flux de Trésorerie et état des Investissements du Programme de Développement du Secteur Privé via la Promotion des Investissements dans le secteur Public géré par le CFI dans le cadre du Contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA pour la période allant du 1^{er} octobre au 30 septembre 2014, et déterminer si ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, les transactions effectuées pour cette période en conformité avec la méthode de comptabilité de caisse modifiée et les termes du Contrat de financement.
- 2) Analyser et comprendre suffisamment la structure de contrôle interne du CFI, évaluer les risques de non-contrôle et identifier les conditions à reporter, incluant les faiblesses importantes de contrôle interne.
- 3) Effectuer des sondages afin de déterminer si le CFI a respecté, à tous égards importants, les clauses de nature financière et comptable des termes du Contrat, les lois haïtiennes et des Règlements d'Opérations. Les cas importants de non-conformité et les indications d'actes illégaux lorsqu'identifiés seront reportés.



Les principales procédures de vérification effectuées durant notre travail ont été les suivantes:

Financement

- Confirmer directement avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID) les fonds versés au CFI ou payés directement aux consultants externes dans le cadre du Contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA pour la période vérifiée.
- Confirmer avec la Banque Centrale le solde des comptes de banque de projet au 30 septembre 2014.

Dépenses de projet

- Revoir, sur base de sondages, les dépenses de projet pour nous assurer que celles-ci sont conformes aux termes du Contrat signé par la BID et le Gouvernement Haïtien.
- Revoir la documentation des approvisionnements sur l'acquisition de matériels, équipements et services afin de s'assurer que les procédures et règlements de la BID et de passation de marché de l'État Haïtien ont été correctement appliqués.
- Examiner les requêtes de paiement présentées à la BID et les documents supportant ces demandes.

Honoraires des consultants

- Revoir les procédures de sélection des consultants et leur concordance aux normes prescrites par la BID.
- Revoir, sur base de sondages, les contrats avec les consultants, afin de nous assurer de la concordance des montants payés avec les termes des contrats surtout en matière de soumission de rapports et du respect des termes du Contrat et du calendrier d'exécution.

Salaires

- Analyser les salaires individuels des employés sur une base mensuelle afin d'expliquer les fluctuations en se référant aux pièces justificatives appropriées.
- Déterminer si les prélèvements sur salaires sont conformes aux lois et règlements locaux.



RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

État des Flux de Trésorerie et États des Investissements du Projet

À notre avis, l'État des Flux de Trésorerie et l'État des Investissements du Programme de Développement du Secteur Privé via la Promotion des Investissements géré par CFI dans le cadre du Contrat de financement non remboursable no.2879/GR-HA présentent fidèlement, à tous égards importants, les encaissements et décaissements effectués et les investissements du Programme de développement du Secteur Privé via la Promotion du Secteur Privé pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, conformément à la méthode de comptabilité de caisse modifiée et aux termes du Contrat entre la BID et le Gouvernement Haïtien.

Structure de contrôle interne

Nous avons analysé et évalué la structure du contrôle interne, ainsi que les risques de contrôle du CFI afin de déterminer l'étendue des procédures de vérification à appliquer pour nous permettre d'émettre une opinion sur les états financiers du Programme, et non dans le but de fournir une assurance sur la structure de contrôle interne du CFI. Le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) a la responsabilité d'établir et de maintenir une structure de contrôle interne adéquate.

Les résultats de nos tests ont révélé la nécessité de renforcer les points suivants:

- Requêtes de décaissement
- Respect des clauses contractuelles et du manuel d'opérations
- Tableau de suivi des contrats
- Structure de contrôle interne
- Conformité aux lois et réglementations
- Libellé des contrats
- Contrats à fermer
- Archivage des documents de support.

Rapport sur l'examen intégré des processus de passation de marchés et des requêtes de décaissements présentées à la Banque

Les résultats de nos tests ont révélé la nécessité de renforcer le point ci-dessous:

- Évaluation des livrables des consultants.

Revue des recommandations antérieures

La revue des recommandations antérieures n'est pas applicable à ce Programme au 30 septembre 2014, étant donné qu'il s'agit d'une première vérification du Programme.

COMMENTAIRES DU CFI

Le présent rapport a été discuté avec les représentants du CFI qui ont exprimé leur accord général avec l'ensemble du rapport.

Merçi - Pierre - Cabinet d'Experts - Comptables

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT**

Financé par

**BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA**

Rapport des Vérificateurs Indépendants

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

Centre de Facilitation des Investissements (CFI):

Nous avons vérifié l'État des Flux de Trésorerie ainsi que l'État des Investissements du Programme de Développement du Secteur Privé Via la Promotion de l'Investissement, géré par le Centre de Facilitation des Investissements (CFI), dans le cadre du Contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA financé à partir des ressources du Fond d'Opérations Spéciales de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et du Trésor Public pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Le CFI est responsable de ces états financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers suite à notre vérification.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction du CFI est responsable de ces états financiers. Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de principes comptables appropriés; et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.



Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux Normes Internationales d'Audit et aux Directives pour la Préparation des Rapports Financiers et des Audits Externes des Opérations Financées par la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Unité.

Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et la vraisemblance des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour supporter notre opinion.

Opinion

Tel que décrit à la **note 2(a)**, les états financiers ont été préparés sur une base de comptabilité de caisse modifiée, laquelle constitue une base de comptabilité différente des Normes Internationales d'Information Financière.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, les encaissements et décaissements effectués ainsi que les investissements du Programme de Développement du Secteur Privé via la Promotion de l'Investissement pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, en conformité avec la méthode de comptabilité décrite à la **note 2(a)** et aux termes du Contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA.

Notre vérification a été effectuée dans le but d'émettre une opinion sur les états financiers ci-mentionnés. Les informations financières complémentaires incluses aux annexes I et II ont pour but de fournir une analyse additionnelle et ne sont pas une exigence fondamentale des états financiers de base. Ces informations ont été sujettes aux procédés de vérification appliqués aux états financiers de base et, à notre avis, sont présentées fidèlement, à tous égards importants, en relation aux états financiers de base pris dans leur ensemble.



Ce rapport est destiné à l'usage du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) et de la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Cette restriction ne vise pas à limiter la distribution de ce rapport dont l'approbation en fait un document public.

Mérové - Pierre - Cabinet D'Experts Comptables

Port-au-Prince, le 18 juin 2015

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

État des Flux de Trésorerie - BID

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(Exprimé en dollars US)

	30 septembre 2014 BID 2879/GR-HA
Encaissements cumulés au début de la période	\$ -
Au cours de la période:	
Avances de fonds	<u>1,370,000</u>
Total des encaissements	<u>1,370,000</u>
Décaissements cumulés au début de la période	-
Au cours de la période:	
Dépenses en attente de soumission	<u>257,365</u>
Total des décaissements	<u>257,365</u>
Excédent des encaissements sur les décaissements	1,112,635
Ajustement de conversion	<u>(1,344)</u>
Montants disponibles à la fin de la période	\$ 1,111,291

Voir notes aux états financiers

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

États des Investissements - BID

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(Exprimé en dollars US)

	Notes	Budget BID 2879/ GR-HA	Montant de la période 2879/ GR-HA	Solde budgétaire 2879/ GR-HA
I. DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DU CFI	4	\$ 2,834,840	155,164	2,679,676
II. RENFORCEMENT ET PROMOTION DE L'IMAGE DU PAYS	5	2,251,660	56,285	2,195,375
III. PLAIDOYER POUR LES POLITIQUES ET APPUI A L'INFORMATION		2,413,500	1,500	2,412,000
IV. FRAIS ADMINISTRATIFS	6	-	44,416	(44,416)
TOTAL		\$ 7,500,000	257,365	7,242,635

Voir les notes aux états financiers

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT**

Financé par

**BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA**

Notes aux états financiers

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(1) DESCRIPTION DU PROJET ET SON FINANCEMENT

Le 18 février 2013, le Gouvernement de la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ont signé le contrat de financement non remboursable de US\$ 17,500,000 no. 2879/GR-HA en vue de financer le Programme de Développement du Secteur Privé via la Promotion de l'Investissement.

Le Gouvernement Haïtien avait obtenu un financement de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) à partir du Contrat de Prêt no. 2879/GR-HA signé le 18 février 2013 à partir des ressources non remboursable de la BID pour US\$ 17,500,000.

L'objectif du Projet est de stimuler le développement du secteur privé en Haïti via la promotion de l'investissement. À cette fin, le Projet renforcera la capacité institutionnelle du CFI et d'autres entités gouvernementales en charge de la promotion de l'investissement, de la politique sur le climat des affaires et du développement du secteur privé.

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) au sein du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et le Centre de Facilitation d'Investissement ont été désignés comme Organismes d'Exécution du programme, chargés de l'implantation des deux composantes suivantes:

(I) Promotion de l'Investissement

Cette composante, gérée par le CFI, entend positionner le CFI comme une agence modèle de promotion de l'investissement, en renforçant sa capacité institutionnelle de promouvoir notamment l'Investissement Étranger Direct «IED» dans des industries stratégiques. À cette fin, cette composante appuiera trois types d'activités :

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

Notes aux états financiers

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(1) DESCRIPTION DU PROJET ET SON FINANCEMENT (SUITE)

- (a) Développement des capacités du CFI. Les activités de développement des capacités incluront:
- Assistance Technique et formation : Sur la base d'un plan stratégique pour le CFI élaboré dans le cadre de la préparation de ce Projet, des ressources du Projet financeront les services d'experts internationaux ou nationaux en attraction d'investissements pour fournir de l'assistance technique au personnel CFI en matière: de promotion de secteurs stratégiques pour l'économie haïtienne identifiés par le Gouvernement d'Haïti; de facilitation de l'investissement et des services tels que ceux d'informations et techniques de marketing pour attirer de potentiels investisseurs; et des services de suivi dans le domaine de l'investissement pour les projets des investisseurs et intéresser ces derniers à investir davantage. Les consultants seront recrutés en appui au personnel du CFI dans la réalisation de ces activités tout en transférant leur savoir-faire.
 - Technologie de l'information : Le Projet appuiera l'établissement d'un système moderne de technologie de l'information pour le CFI, incluant: l'acquisition d'un logiciel de gestion des relations avec les clients et l'équipement informatique qui permettront au personnel du CFI de faire le suivi de leurs activités et de leurs communications avec les investisseurs, et de partager des informations à l'interne et avec d'autres agences gouvernementales sur des investisseurs réels et potentiels; et un système intranet qui permettra la connexion avec la Plateforme Gouvernementale Intégrée d'Haïti «PGIH».
 - Mécanisme de consultation public-privé : Le Projet appuiera l'organisation de séances de consultation avec des concernés des secteurs public et privé, qui se tiendront périodiquement pour analyser le climat d'investissement dans le pays dans des industries stratégiques promues par le CFI, et formuler des recommandations de politiques et de campagnes de plaidoyer.

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

Notes aux états financiers

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(1) DESCRIPTION DU PROJET ET SON FINANCEMENT (SUITE)

(b) Établissement du renom et promotion du pays. La seconde activité de cette composante est la promotion d'Haïti comme destination d'investissement. À cette fin, le Projet appuiera les initiatives suivantes:

- Campagne pour l'établissement du renom du pays: Le Projet appuiera la conception et la réalisation d'une campagne pour l'établissement du renom du pays, qui cherchera à doter Haïti d'une stratégie unifiée de communication à tous les niveaux du gouvernement et du secteur privé, afin que les investisseurs reçoivent les mêmes informations, messages et traitement indépendamment de l'agence gouvernementale à laquelle ils ont affaire ou de la partie du pays dans laquelle ils investissent.
- Publicité internationale: Le Projet appuiera la participation de membres du personnel du CFI, et de représentants du Gouvernement d'Haïti et du secteur privé, aux foires commerciales les plus importantes et adéquates pour faire la promotion des secteurs stratégiques d'Haïti.

(c) Plaidoyer et informations d'appui à la politique. La troisième activité de cette composante concerne le renforcement du rôle du CFI en tant que centre pour des recommandations de politiques basées sur les besoins perçus des investisseurs pour le succès de leurs opérations dans le pays.

(2) SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS

(a) Les états financiers ont été préparés sur la base de la comptabilité de caisse modifiée. Par conséquent, les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus plutôt que lorsqu'ils sont approuvés, et les dépenses sont reconnues lorsqu'elles sont payées plutôt que lorsqu'elles sont encourues.

De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA
Notes aux états financiers

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(2) **SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS (SUITE)**

- (b) Les états financiers ci-joints reflètent les fonds reçus de la BID. Les déboursés sont relatifs aux décaissements des fonds fournis à l'institution dans le but d'atteindre les objectifs discutés ci-dessus.
- (c) Les états financiers vérifiés sont présentés en dollars US. Les éléments des soldes de fonds exprimés en gourdes ont été convertis au taux de référence de la Banque Centrale effectif à cette date, soit 45.5577 gourdes pour 1 dollar US. L'ajustement de conversion résultant de ces transactions est présenté séparément à l'état des flux de trésorerie.

La justification de l'ajustement de conversion au 30 septembre 2014 est comme suit:

	2014
Solde du compte de banque en gourdes selon le taux de référence de la BRH	\$ 211,716
Solde du compte de banque en gourdes selon les taux journaliers de transactions	<u>213,060</u>
Ajustement de conversion de la période	\$ 1,344

(3) **MONTANTS DISPONIBLES À LA FIN DE LA PÉRIODE**

Les fonds disponibles sont ainsi constitués au 30 septembre 2014:

	Monnaie locale		Monnaie étrangère	Total
	<u>En Gourdes</u>	<u>En dollars équivalents</u>		
Banque no. 111065943	-	-	899,575	899,575
Banque no. 121265953	9,645,284	211,716	-	<u>211,716</u>
	<u>9,645,284</u>	<u>211,716</u>	<u>899,575</u>	<u>1,111,291</u>

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

Notes aux états financiers

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014(4) DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DU CFI

Les dépenses liées au développement des capacités du CFI ont été réparties ainsi:

Salaires du Gestionnaire du Programme	\$	65,880
Plan stratégique 2013-2014 et plan opérationnel pour encadrer la réorganisation et le rebranding du CFI		63,576
Achat d'une génératrice pour le CFI		<u>25,708</u>
	\$	<u>155,164</u>

(5) RENFORCEMENT ET PROMOTION DE L'IMAGE DU PAYS

Les décaissements effectués sous cette catégorie budgétaire sont ainsi répartis:

Frais divers pour la Mission Magic Week à Las Vegas	\$	20,505
Perdiem pour l'activité Call Center et Magic Week		20,350
Gestionnaire de projet pour l'édition 2014 du guide de l'investissement du CFI		8,096
Promotion		6,718
Conception graphique pour le guide de l'investissement 2014 du CFI		<u>616</u>
	\$	<u>56,285</u>

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

Notes aux états financiers

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(6) **FRAIS ADMINISTRATIFS**

Les dépenses d'administration du CFI durant la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 sont ainsi réparties:

	Montants de la période
Salaires Officier Financier et Responsable de Passation de Marché	\$ 43,920
Frais de banque	496
	\$ 44,416

Les frais administratifs émergeaient initialement du budget de la composante II gérée par l'UCP-MEF. Par amendement en date du 16 avril 2015, un budget de US\$ 450,000 a été alloué au CFI pour la gestion des frais administratifs.

(7) **ENGAGEMENTS**

Au 30 septembre 2014, les balances non décaissées dans le cadre de contrats en vigueur sont répartis comme suit:

	Montants engagés
Développement des capacités du CFI:	
Plan stratégique 2013-2014 et plan opérationnel	\$ 79,599
Renforcement et promotion de l'image de marque du pays:	
Conception du one-stop-shop et conseils techniques (forum 2014 et 2015)	622,786
Plaidoyer pour les politiques et appui à l'information:	
Elaboration d'une base de données de fournisseurs locaux	300,000
Elaboration du plan d'action pour le développement de la filière stratégie BPO	2,250
Sous-total	302,250
Total des engagements	\$ 1,004,635

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

État comparatif du Projet avec le LMS

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(Exprimé en dollars US)

EXPLICATIONS SUR LA DIFFÉRENCE PROJET/LMS

Les différences entre la confirmation de la BID (LMS) et les livres du Projet s'expliquent comme suit:

	<u>Éléments de conciliation Projet/LMS</u>		
	<u>Dépense de la période</u>	<u>LMS 2879/GR-HA</u>	<u>Différence Projet/ LMS</u>
I. GESTION DU PROGRAMME			
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DU CFI	\$ 155,164	-	155,164
II. RENFORCEMENT ET PROMOTION DE L'IMAGE DU PAYS	56,285	-	56,285
III. PLAIDOYER POUR LES POLITIQUES ET APPUI À L'INFORMATION	1,500	-	1,500
IV. FRAIS ADMINISTRATIFS	44,416	-	44,416
TOTAL	\$ 257,365	-	257,365

Voir les notes aux états financiers

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA
État comparatif du Projet avec le LMS

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

(Exprimé en dollars US)

EXPLICATION SUR LA DIFFÉRENCE Projet/LMS

Les différences entre la confirmation de la BID (LMS) et les livres du Projet s'expliquent comme suit:

	Requête non encore soumise à la BID
Développement des capacités du CFI (I)	\$ 155,164
Renforcement et promotion de l'image du pays (II)	56,285
Salaires administratifs	44,416
Plaidoyer pour les politiques et appui à l'information (III)	<u>1,500</u>
	\$ 257,365

La différence correspond aux dépenses en attente de soumission au 30 septembre 2014 qui ont été partiellement soumises à la BID après l'exercice pour un montant total de US\$ 217,049.

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Rapport sur le statut du fonds de roulement

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014
(Exprimé en dollars US)

ITEM	Notes	Montant détaillé pour chacune des opérations	Montant à inclure dans formulaire RE 1-733 (9/98) Rapport Semestriel sur l'État du Fonds de Roulement
		(\$)	(\$)
I- SOLDE AUX LIVRES			
Compte Banque Centrale / Dollars No. 11065943	3	\$ 899,575	
Compte Banque Centrale / Gourdes No. 121265953	3	<u>211,716</u>	
		1,111,291	1,111,291
II- FONDS DÉJÀ UTILISÉS ATTENDANT JUSTIFICATION			
Requête non encore soumise (Annexe I)			<u>257,365</u>
III-TOTAL FONDS DE ROULEMENT ATTENDANT JUSTIFICATION			
			1,368,656
IV-SOLDE DU FONDS DE ROULEMENT SELON LMS - I			
			<u>1,370,000</u>
V- DIFFÉRENCE (IV-III)			
Effet de conversion de change (page 15)		\$ <u>1,344</u>	<u>1,344</u>

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

Rapport sur la Structure de Contrôle Interne

Centre de Facilitation des Investissements (CFI):

Nous avons vérifié les états financiers du Programme de Développement du Secteur Privé via la Promotion de l'Investissement géré par le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) dans le cadre du Contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA, sur les ressources du Fond d'Opérations spéciales de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et du Trésor Public pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014. Le CFI est responsable de ces états financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers suite à notre vérification. Nous avons émis notre rapport y relatif le 18 juin 2015.

Notre vérification a été effectuée conformément aux Normes Internationales d'Audit et aux Directives pour la Préparation des Rapports Financiers et des Audits Externes des Opérations financées par la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) a la responsabilité d'établir et de maintenir une structure de contrôle interne. Dans l'accomplissement de cette responsabilité, des estimations et le jugement de la Direction du CFI sont nécessaires pour déterminer les bénéfices à atteindre et les coûts relatifs aux procédures et principes de la structure du contrôle interne. Les objectifs d'une structure de contrôle interne sont de pourvoir le CFI d'une assurance raisonnable sinon absolue que les avoirs sont sauvegardés contre toute perte découlant de l'usage ou de la disposition non autorisée, et que les transactions sont exécutées tel qu'autorisées et enregistrées correctement afin de permettre la préparation des états financiers conformes à la méthode de comptabilité de caisse modifiée.



À cause des restrictions inhérentes dans toute structure de contrôle interne, des erreurs et des irrégularités peuvent néanmoins se produire et n'être pas détectées. De même, la mise en perspective de toute évaluation de la structure sur les périodes futures est sujette au risque que les procédures puissent devenir inadéquates du fait même des changements de conditions ou que l'efficacité de la structure et de l'application des politiques et procédures puissent se détériorer.

Dans la planification et l'exécution de notre vérification, nous avons considéré la structure de contrôle interne du projet afin de déterminer nos procédés de vérification dans le but d'exprimer notre opinion sur les états financiers et non dans le but de fournir une assurance sur la structure de contrôle interne. Pour les principales procédures et principes importants de la structure de contrôle interne, nous avons obtenu une compréhension des principes pertinents et des procédures, et déterminé s'ils ont été mis en application. Nous avons aussi évalué le risque de non-contrôle afin de déterminer nos procédés de vérification dans le but d'exprimer notre opinion sur les états financiers et non dans le but de fournir une assurance sur la structure du contrôle interne. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet effet.

Nous avons noté des faits concernant la structure de contrôle interne du CFI et son fonctionnement que nous avons jugé nécessaire de rapporter. Les situations à rapporter comprennent les faits portés à notre attention concernant les déficiences dans la structure ou la mise en application du contrôle interne qui, selon notre jugement, pourraient potentiellement affecter négativement la capacité de l'entité à enregistrer, traiter, résumer et rapporter des données financières en accord avec les déclarations du CFI dans les états financiers.

Une déficience majeure est une situation à rapporter selon laquelle la structure ou la mise en application des éléments du contrôle interne ne réduisent pas à un degré relativement bas le risque que des erreurs ou irrégularités dans les montants, qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers à vérifier, peuvent se produire et ne pas être détectées au cours d'une période donnée par les employés dans le cours normal de leurs fonctions respectives.

Notre considération de la structure de contrôle interne ne révélerait pas nécessairement tous les sujets qui pourraient être des situations à rapporter et, en conséquence, ne révélerait pas toutes les situations à rapporter qui sont aussi considérées comme déficiences majeures telles que définies plus haut. Nous croyons que les situations à rapporter incluses dans la recommandation à la page suivante ne constituent pas des déficiences majeures.

Ce rapport est destiné à l'usage du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) et de la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Cette restriction ne vise pas à limiter la distribution de ce rapport dont l'approbation en fait un document public.

Murawski - Bureau - Cabinet d'Experts - Comptables

Port-au-Prince, le 18 juin 2015

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

Rapport sur la Structure de Contrôle Interne

1. REQUÊTES DE DÉCAISSEMENT

- Nous avons noté une lenteur dans la soumission des requêtes de décaissements puisqu'à date une seule requête a été soumise en date du 10 décembre 2014 pour un montant total de US\$ 217,049 justifiant partiellement les dépenses pour la période allant d'octobre 2013 au 30 septembre 2014.
- Nous avons obtenu et examiné la requête soumise subséquemment à la BID et noté qu'elle n'a pas de numéro d'identification.

Recommandations

- Nous encourageons la Direction à soumettre à la BID les requêtes de décaissements sur une base régulière. Le respect du délai d'exécution des prévisions budgétaires est un indicateur de capacité d'absorption du budget. Le CFI devrait accélérer l'exécution du budget supportant les avances sollicitées ou présenter des requêtes moins importantes qui s'accordent mieux aux prévisions de décaissements.
- Il est nécessaire que la Direction numérote les requêtes présentées à la BID afin de faciliter la révision par une personne indépendante, le suivi avec la BID et la délimitation des requêtes par période. De plus, les requêtes doivent suivre une séquence numérique pour permettre un suivi plus rigoureux.

2. RESPECT DES CLAUSES CONTRACTUELLES ET DU MANUEL D'OPÉRATIONS

- Selon la clause 5.03 de l'accord de financement, la présentation des états financiers audités devrait se faire dans les cent vingt (120) jours suivant la clôture de chaque année fiscale. Cette clause n'a pas été respectée du fait que le marché pour le recrutement de la firme d'audit a été lancé tardivement.
- Nous avons obtenu le manuel d'opérations du Projet par l'Organisme d'Exécution. Cependant, la non-objection y relative n'a pas été obtenue de la Direction. Notons que l'approbation du manuel d'opérations était prévue dans des conditions spéciales préalables au premier décaissement (Clause 2.02).
- Les rapports suivants exigés dans le manuel d'opérations du projet n'ont pas été obtenus au 30 septembre 2014 :
 - Matrice de résultats
 - Plan d'exécution initial.

Recommandation

Il est important pour la Direction d'assurer du respect des clauses contractuelles de l'accord de financement du programme.

3. TABLEAU DE SUIVI DES CONTRATS

Nous avons noté que le tableau de suivi des contrats n'est pas arrêté au 30 septembre 2014. Nous avons dû effectuer des travaux additionnels afin de dégager les soldes des contrats au 30 septembre 2014.

Recommandation

Le tableau de suivi des contrats devrait être maintenu et devrait refléter les contrats signés à date avec leurs spécifications (Adjudicataire, montant, période couverte, montants décaissés à date et solde budgétaire).

4. STRUCTURE CONTROLE INTERNE

- Le système comptable utilisé par l'institution CFI est le Quickbooks. Par contre, le projet est géré de manière séparée à partir des tableurs Excel pour le fonds financé par la BID, bien qu'une conciliation bancaire soit préparée à partir de Quickbooks. Ceci augmente le risque d'erreurs dans le traitement des informations en fonction du volume de transactions que le projet est appelé à gérer.
- Nous n'avons pas obtenu la balance de vérification au 30 septembre 2014. Par contre, nous avons obtenu le journal des déboursés des différents comptes de banque à partir desquels nous avons pu faire le lien avec les transactions de la période et les soldes de fonds en accord avec la comptabilité de caisse. La balance de vérification devrait comprendre l'ensemble des transactions effectuées dans le cadre du projet sur une base cumulative y compris les paiements directs, le solde des différents de comptes à la fin de chaque période.
- Nous n'avons pas retracé de procédures administratives et comptables au 30 septembre 2014. De plus, l'organigramme du CFI obtenu dans le cadre de nos travaux, n'est pas encore finalisé à date.

Recommandations

Nous recommandons à la Direction:

- De créer une compagnie sur le système ou de paramétrer le système afin de présenter des informations financières liées spécifiquement au projet 2879-GR/HA du fait de la vulnérabilité des fichiers Excel non codés.
- De présenter une balance de vérification en support aux différents journaux de déboursés et des états financiers soumis bien que la comptabilité soit maintenue sur un tableur Excel.
- De mettre en place de procédures administratives, comptables ainsi que la cellule de contrôle interne.
- De finaliser et mettre en application l'organigramme.

5. CONFORMITÉ AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS

- Les nouvelles directives de la Primature en ce qui à trait à la signature des contrats en gourdes n'ont pas été respectées de façon systématique au cours de l'exercice en ce qui a trait au contrat SED-2879/CFI/2014-CF-008.
- Aucun acompte n'a été prélevé sur le contrat SED-2879/CFI/2014-CF-011 pour être versé à la DGI conformément au décret du 29 septembre 2015 relatif à l'impôt sur le revenu.
- Les honoraires du Gestionnaire du projet, du Responsable de passation de marché et de l'officier financier de novembre à décembre 2013 ont été payés le 6 janvier 2014. De plus, les retenues d'acompte sur les honoraires pour les mois de novembre 2013 à mars 2014 ont été effectuées mais payées à la DGI en date du 24 mars 2014 (chèque 22). Pour les salaires, nous avons été informés qu'à l'époque, le chéquier du projet n'était pas encore livré par la BRH.
- Une retenue de 2% a été appliquée sur les honoraires du Responsable de projet, du Spécialiste de Passation de Marché et de l'Officier Financier.

Recommandations

- La Direction devrait évaluer et documenter l'application de cette directive en ce qui a trait à ce contrat signé avec un organisme basé en Haïti.
- La Direction doit procéder à une retenue à la source au profit du Trésor Public sur toute facture dans le cadre d'un contrat de prestation de services de consultation, selon les modalités suivantes:
 - Acompte provisionnel de 2% sur le montant des contrats dont le titulaire est une firme locale ou un groupement dont le leader est une firme locale (Art. 76).
 - Retenue libératoire de 20% sur le montant forfaitaire (honoraires) facturé pour les contrats dont le titulaire est une firme ou une association de firmes étrangères (Art. 8).
- Ces déductions à la source devraient être versées sur une base régulière à la DGI en vue d'éviter d'être pénalisé.
- Nous recommandons à la Direction d'effectuer le prélèvement intégral à la source sur les montants versés aux consultants conformément à la correspondance du Ministère de l'Économie et des Finances relative au prélèvement de l'Impôt sur les consultants travaillant au niveau des unités financées par des bailleurs externes.

6. LIBELLÉ DES CONTRATS

Nous avons noté une incohérence minime au niveau de l'article 6.2 (a) du contrat SED/2879-CFI/2014-CF-001, mentionnant le coût total du contrat de US\$ 622,786.25 et l'article 6.2 (b) précisant la ventilation des coûts pour un montant total de US\$ 623,015.25, soit une différence de US\$ 229.

De plus, nous avons noté que le marché avait été lancé avant que la demande de non-objection soit approuvée par la BID.

Recommandation

La Direction doit porter une attention soutenue à la concordance entre les clauses contractuelles afin d'éviter que ces irrégularités se reproduisent.

7. CONTRATS À FERMER

Certains contrats finalisés accusent toujours une balance dans les registres du projet au 30 septembre 2014. Nous avons été informés que cela est dû au fait que les consultants ont été pénalisés en raison de la qualité des livrables. Nous citons les contrats suivants:

- SED-2879/CFI/2014-CI-06 - Philippe Saint-Cyr, Gestionnaire de projet pour l'édition 2014 du guide de l'investissement du CFI avec une balance US\$ 7,905.
- SED/2879-CFI/2014-CI-11 - Josué Estinvil, pour la conception graphique du guide de l'investissement 2014 du CFI avec une balance de US\$ 914.

Nous avons retracé le rapport d'évaluation fait par le Responsable du projet relatif à ces contrats mais aucune entente formelle n'a été signée avec ces consultants acceptant les honoraires versés à titre de paiement définitifs.

Recommandations

- Nous recommandons à la Direction de procéder à une réaffectation de leurs balances à d'autres activités prévues dans le cadre du projet dans un délai raisonnable en vue de favoriser une meilleure allocation des ressources non affectées sur le fonds.
- La Direction doit s'assurer de signer une entente formelle avec ces consultants en vue d'éviter d'éventuels litiges.

8. ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE SUPPORT

Nous avons noté un problème d'archivage au niveau du CFI vu que les classeurs ne sont pas codifiés et rangés par exercice. De plus, les dossiers de passation de marché ne sont pas gardés dans des classeurs anti-feu.

Recommandation

Il est important pour la Direction de renforcer la méthode classement des documents et d'acquérir des classeurs anti-feu en vue de sécuriser les documents.

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT**

Financé par

**BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA**

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

**Rapport sur l'Examen Intégré des Processus de Passation de Marchés
et des Requêtes de Décaissements Présentées à la Banque**

Centre de Facilitation des Investissements (CFI):

Nous avons vérifié les états financiers du Programme de Développement du Secteur Privé Via la Promotion de l'Investissement, géré par le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) dans le cadre du Contrat de financement non remboursable no. 2879/GR-HA sur les ressources du Fond d'Opérations Spéciales de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et du Trésor Public pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014. L'UCP est responsable de ces états financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers suite à notre vérification. Nous avons émis notre rapport y relatif en date du 18 juin 2015.

Nous avons examiné les requêtes de décaissement et les processus de passation de marchés de biens, engagement de travaux et services de consultation réalisés par l'Organisme d'Exécution durant la période. L'examen que nous avons réalisé consistait à vérifier la pertinence de ces processus et la validité et éligibilité des dépenses présentées dans les pièces justificatives de décaissement pour la période.



Notre vérification a été effectuée conformément aux Normes Internationales d'Audit et aux Directives pour la Préparation des Rapports Financiers et des Audits Externes des Opérations financées par la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers.

Pour la réalisation de cet audit, nous avons procédé à l'examen, sur une base sélective, des requêtes de décaissement présentées et qui font partie de l'État des Flux de Trésorerie et de l'État des Investissements pour la période en question.

À notre avis, pour les transactions sondées, à l'exception des situations reportées aux pages suivantes les processus de passation de marchés, de recrutement de travaux, biens et services ont été effectués conformément aux normes applicables et à la documentation d'appui des dépenses effectuées. Ces dépenses correspondent aux requêtes de décaissement de la période examinée, sont présentées de manière raisonnable et constituent des dépenses valables et éligibles au Programme. Le CFI s'est conformé à l'examen intégré des processus de passation de marchés et des requêtes de décaissement présentées à la BID.

Ce rapport est destiné à l'usage du Centre de Facilitation des Investissements (CFI), et de la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Cette restriction ne vise pas à limiter la distribution de ce rapport dont l'approbation en fait un document public.

Mérouci Pierre - Cabinet d'Experts - Comptables

Port-au-Prince, le 18 juin 2015

CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
VIA LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Financé par

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)
Accord de Financement non Remboursable no. 2879/GR-HA

Pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

Rapport sur l'Examen Intégré des Processus de Passation de Marchés
et des Requêtes de Décaissement Présentées à la Banque

Faiblesses identifiées

ÉVALUATION DES LIVRABLES DES CONSULTANTS

Après analyse des produits livrés dans le cadre des marchés suivants:

- SED/2879-CFI/2014-CF-001: la BID note que plusieurs produits de l'offre technique de la firme ne figurent pas parmi les livrables fournis avec la qualité précisée dans les Termes de Référence (TDR) et l'offre technique de la firme.
- SED-2879/GR-HA-CI-100314, la BID mentionne que les produits figurant dans les livrables à fournir identifiés dans le contrat et la proposition de services du consultant n'ont pas été soumis par le Consultant au CFI alors que la date de dernière mission du consultant prévue dans le contrat, 10 février 2015, est déjà passée. Suite à nos discussions avec le Responsable de passation de marchés ainsi que le Gestionnaire du projet, il en ressort que d'autres livrables ont été soumis par le consultant et sont en révision auprès de la Direction Générale du CFI à la date de nos travaux.

Recommandation

La Direction doit vérifier de façon intégrale la qualité des livrables fournis par les firmes en vue de s'assurer que ces derniers sont conformes aux TDR et à la proposition technique. De ce fait, une équipe compétente doit être constituée par le CFI en vue d'évaluer les livrables fournis par les firmes pour s'assurer que les produits présentés correspondent à la qualité précisée dans les TDR et la proposition technique.



REPUBLIQUE D'HAÏTI

Centre de Facilitation des Investissements

Port-au-Prince, le 22 juillet 2015

MÉROVE-PIERRE – CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES
7, Rue Lechaud, Route Reimbold (Bourdon)
P.O. Box 13270, Delmas
Port-au-Prince, Haïti

A l'attention de : Madame Régine Délimon – Associé

Messieurs,

Suite à la réception du projet de rapport de vérification des Etats Financiers des fonds reçus dans le cadre du Programme 2879/GR-HA de la BID et gérés par le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, nous avons l'avantage de vous transmettre sous couvert de la présente les commentaires du CFI concernant les points soulevés dans le Rapport sur la Structure de Contrôle Interne et dans le Rapport sur l'Examen Intégré des Processus de Passation de Marchés et des Requêtes de Décaissement présentées à la Banque.

Ces commentaires font suite à notre réunion du 14 juillet dernier avec le vérificateur en charge, M. Daniel Valcy, avec qui nous avons pu déjà discuter de certains éléments de correction à apporter au projet de rapport.

Tout en vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.


Grégor AVRIL
Coordonnateur de la Composante
Projet BID 2879/GR-HA
Centre de Facilitation des Investissements (CFI)



cc: Monsieur Lys Faucher
Monsieur Erick Valbrun
Monsieur Lionel Jean-Baptiste



CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)
Commentaires sur les Recommandations du Vérificateur Externe suite à l'audit des
Etats Financiers du Projet 2879/GR-HA au 30 septembre 2014

A.- Rapport sur la Structure de Contrôle Interne

1. Requêtes de décaissement

La lenteur dans la soumission des requêtes de décaissement reflète en effet un faible taux de décaissement, lequel est dû au démarrage tardif des activités du projet en 2014. Cette situation s'est améliorée en 2015, et à la fin du mois de juin le CFI avait transmis une nouvelle requête de décaissement, portant le montant total des dépenses à justifier à \$ 908,723.86, soit 66% des fonds reçus. Un nouveau rapport sera soumis à la BID à la fin du mois de juillet.

Le rapport de justification soumis en juin portait le numéro 2. Nous convenons cependant que le CFI devrait utiliser un système de numérotation plus sophistiqué pour faciliter le suivi de ces requêtes avec la Banque.

2. Respect des clauses contractuelles et du Manuel d'Opération

a) Clause 5.03 (présentation des états financiers audités) : le CFI n'a pas été impliqué dans le processus de recrutement de la firme d'audit. Par contre, le CFI convient qu'une meilleure communication doit être établie avec les responsables de l'UCP/MEF pour s'assurer que le renouvellement du contrat de firme d'audit soit effectué dans les délais impartis.

b) et c) Certains documents (lettre de non-objection au Manuel d'Opération et Plan d'Exécution Initial) n'étaient pas détenus par le CFI mais se trouvaient dans les archives de l'UCP/MEF. La Matrice de Résultats élaborée initialement par l'équipe technique de la BID fut révisée subséquemment et de concert avec le CFI en mars 2015. Ces documents sont désormais disponibles pour consultation si cela est jugé nécessaire.

3. Tableau de suivi des contrats

Tel que discuté avec le vérificateur en charge, les rapports de suivi des contrats sont mis à jour et transmis à la BID de manière régulière, quoique ne reflétant pas les soldes dus sur les contrats en cours à la date du 30 septembre 2014. Des dispositions seront prises pour que ces informations soient disponibles à la fin de chaque exercice.

4. Structure de contrôle interne

a) Quickbooks : Jusqu'au mois de septembre 2014, en raison de certaines contraintes administratives, l'Unité d'Exécution a effectivement géré ses transactions à partir de tableurs Excel. La migration vers Quickbooks a été effectuée en octobre 2014, quoique l'utilisation du logiciel se limitait à la gestion des comptes de banque.

Au mois de juillet 2015, le consultant externe du CFI a révisé le paramétrage du système Quickbooks qui permet désormais de présenter une balance de vérification conforme aux normes.

b) Procédures administratives et organigramme : Le CFI utilise les manuels de procédures comptables et administratives utilisés par l'administration publique. Un nouveau manuel de procédures internes propres au CFI est en cours d'élaboration. La structure organisationnelle de base existe conformément aux statuts de l'institution. Toutefois, un nouvel organigramme élaboré dans le cadre du processus de restructuration entamé au début 2014 est en cours de finalisation. Cet organigramme sera entériné une fois validé par le Conseil d'Administration du CFI.

5. Conformité aux lois et réglementations

a) Conformité à la Circulaire no. 029 du Bureau du Premier Ministre : de notre point de vue, le seul point de non-conformité concernerait le contrat no. **SED/2879-CFI/2014-CF-008**, pour lequel le CFI a considéré la firme en question comme étant « fiscalement non domiciliée en Haïti » (Alinéa 2 de la Circulaire Interprétative no. 1 de la Circulaire #029 du 30 avril 2014) vu que son siège social se trouve à New York. Toutefois, nous comprenons qu'une révision de ce contrat devrait être effectuée pour déterminer dans quelle mesure un amendement peut être envisagé pour que les dépenses réalisées en Haïti soient reflétées dans le contrat et payées en monnaie locale, tel que stipulé par la Circulaire 029.

b) Prélèvements d'impôts et versements à la DGI

- sur les contrats de firmes et consultants externes : à l'exception du cas mentionné dans le rapport, les retenues à la source (acompte provisionnel et retenue libératoire) sont prélevées systématiquement et versées régulièrement à la DGI.

- sur les honoraires du personnel de l'Unité d'Exécution : la correction a été apportée lors du renouvellement de ces contrats en octobre 2014 : l'impôt sur le revenu est prélevé intégralement, et les versements à la DGI se font mensuellement depuis le mois de novembre 2014.

6. Libellé des contrats

Le montant stipulé à l'article 6.2 (a) est le montant correct qui est corroboré par la proposition financière de la firme de consultation. Toutefois, afin de réduire la probabilité que ce genre d'irrégularités ne se reproduise l'Unité d'Exécution a depuis lors mis en place un système interne de contrôle de qualité pour la rédaction des contrats.

7. Contrats à fermer

La documentation appropriée sera rédigée afin de procéder à la fermeture formelle de ces contrats dans le meilleur des délais.

8. Archivage des documents de support

Le CFI a déjà entamé les démarches pour l'aménagement d'un espace adéquat pour le stockage de ses archives muni des matériels appropriés. De plus, un spécialiste en archivage sera bientôt recruté avec les fonds du Projet avec pour objectif de mettre en place un système efficace informatisé de gestion des archives du CFI, selon les standards de la Banque.

Rapport sur l'Examen Intégré des Processus de Passation de Marchés et des Requêtes de Décaissement Présentées à la Banque

Concernant la recommandation pour la vérification intégrale de la qualité des livrables fournis par les firmes et les consultants, le CFI a pris des dispositions pour s'assurer qu'un meilleur examen du travail des consultants externes soit réalisé. De plus, tous les paiements de consultants sont désormais soumis à la non-objection préalable de la Banque sur avis positif de la Direction du CFI par rapport aux livrables fournis.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Centre de Facilitation des Investissements

Port-au-Prince, le 18 juin 2015

MÉROVÉ-PIERRE – CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

7, Rue Lechaud, Route Reimbold (Bourdon)

P.O. Box 13270, Delmas

Port-au-Prince, Haïti

Messieurs,

Le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) confirme par la présente avoir compris :
(i) que la vérification que vous avez effectuée avait pour but de vous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers des fonds reçus dans le cadre du programme de **Développement du Secteur Privé via la Promotion de l'Investissement**, financé à partir des ressources de la Facilité Non Remboursable de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) à travers l'accord de financement non remboursable no. 2879 / GR-HA, pour la période allant du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014, et (ii) que les procédés de vérification, y compris les sondages des registres comptables utilisés, ont été limités à ceux que vous avez jugés nécessaires dans les circonstances.

Le CFI comprend aussi qu'il est responsable de la présentation fidèle aux états financiers, des sources et utilisations des fonds du Programme et de sa situation financière, en conformité avec la base de comptabilité de caisse modifiée et les normes internationales de présentation de l'information financière. Le CFI est aussi responsable d'établir et de maintenir un système de contrôle interne.

Certaines déclarations de cette lettre sont décrites comme étant restreintes à des éléments importants. Indépendamment de sa valeur, un élément est considéré important s'il implique une omission ou la présentation erronée d'informations comptables qui, selon les circonstances, pourrait, en toute probabilité, modifier ou influencer le jugement d'une personne avisée qui fait foi à ces informations.



116, Ave Jean Paul II Turgeau . Port-au-Prince, Haïti. e-mail: info@cfihaiti.com

Tels: 2811-7234 / 3701-8965

Dans le cadre de votre vérification, le CFI confirme qu'au meilleur de sa connaissance et de croyance, que:

1. Les états financiers mentionnés ci-haut, sont présentés fidèlement, en conformité à la méthode de comptabilité de caisse .
2. Tous ses registres comptables et financiers et ses données connexes ont été mis à votre disposition.
3. Il a mis à votre disposition tous les registres de correspondance avec la BID, le Gouvernement Haïtien et tout autre tiers et qui constituent un compte-rendu fidèle des décisions qui ont été prises jusqu'à la date de cette lettre.
4. Il n'a pas eu:
 - a) aucun cas de fraude ou autre irrégularité concernant les membres de la direction ou des employés ayant un rôle important dans le système de contrôle interne qui ait été constaté et n'a pas été porté à votre connaissance. (Nous reconnaissons que le mot *fraude* désigne les inexactitudes intentionnelles contenues dans les états financiers, y compris l'omission d'un montant ou d'une autre information, ou les inexactitudes résultant d'un vol d'actifs appartenant à l'institution. De plus, nous reconnaissons que fraude désigne aussi les supercheries, par exemple les manipulations, ou la falsification ou modification de comptes ou de pièces comptables, les déclarations trompeuses ou l'omission intentionnelle de faits, d'opérations ou d'autres informations significatives, de même que les applications intentionnellement fautives de principes comptables eu égard à un montant, à un classement, à un mode de présentation ou aux informations à fournir);
 - b) aucun cas de fraude ou autre irrégularité concernant d'autres employés qui pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers;
 - c) aucune information, écrite ou orale, relatant des applications erronées de normes comptables dans les états financiers de l'organisation, qui ne vous auraient pas été communiquées;
 - d) aucune déclaration qui vous aurait été communiquée dans le cadre de votre vérification et qui ne soit pas conforme à la réalité et qui pourrait affecter de façon importante les états financiers vérifiés;
 - e) aucune violation ou possible violation de lois ou d'autres règles dont les conséquences devraient être mentionnées dans les notes annexées aux états financiers;



- f) aucune transaction importante qui n'ait pas été correctement enregistrée dans les registres comptables;
 - g) aucun autre élément des soldes de fonds, ou des gains ou pertes éventuels qui exigerait d'être courus ou divulgué aux états financiers;
 - h) aucun fait qui soit intervenu, voire des questions qui aient été constatées depuis le 18 juin 2015, qui nécessiteraient des ajustements ou des ajouts aux états financiers;
 - i) aucune réclamation en cours ou éventuelle qui n'ait pas été portée à votre connaissance, qu'elles aient été ou non discutées avec un conseiller juridique;
 - j) aucune communication dans laquelle un organisme de réglementation ou un organisme gouvernemental aurait signalé que nos méthodes de présentation de l'information financière ne se conforment pas aux exigences ou comportent des lacunes, et qu'elles pourraient par conséquent avoir une incidence importante sur les états financiers.
5. À l'exception des situations reportées au rapport sur la structure de contrôle interne du CFI, sur le respect des Clauses Contractuelles, Comptable et Financière et du règlement d'Opérations, sur l'Examen Intégré des processus de Passation de Marchés et des Requêtes de décaissements, il n'y a pas eu d'autres situations à reporter dans la structure ou la mise en application du contrôle interne qui, selon notre jugement, pourraient potentiellement affecter négativement la capacité du CFI à enregistrer, traiter, résumer et rapporter des données financières en accord avec les déclarations du CFI dans les états financiers. Nous n'avons pas également relevé aucune déficience majeure dans la mise en opération de la structure de contrôle interne. Nous comprenons que le terme «déficience majeure» représente une situation à rapporter selon laquelle la structure ou la mise en application des éléments du contrôle interne ne réduisent pas à un degré relativement bas le risque que des erreurs ou irrégularités dans les montants, qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers à vérifier, peuvent se produire et ne pas être détectées au cours d'une période donnée par les employés dans le cours normal de leurs fonctions respectives.
6. Le CFI n'a aucun plan ni aucune intention qui pourrait avoir un effet important sur la valeur comptable ou sur le classement des éléments des soldes de fonds.
7. Le CFI possède des droits de propriété satisfaisants sur tous les matériels et équipements comptabilisés; il n'existe aucun lien légal sur ces éléments et aucun n'a été donné en garantie.
8. Le CFI avait respecté toutes les dispositions des accords contractuels dont l'inobservance pourrait affecter de manière importante les états financiers.

9. Les éléments qui suivent ont été pris en compte dans la préparation des états financiers, le cas échéant :

- a) Les opérations entre apparentés, y compris les opérations conclues gratuitement et tous les soldes débiteurs ou créditeurs, y compris l'exécution des activités de projet, les ventes, les achats, les prêts ou emprunts, les transferts, les ententes de location et les garanties, conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière. Nous reconnaissons que le mot «apparentés» désigne les organismes affiliés à l'institution; les organismes représentant les autorités de tutelle sous laquelle est placée l'institution; les entités composant le Conseil de l'institution et les autorités de nomination, tel que définies et établies au regard de la Loi; les entreprises publiques ou privées dans lesquelles l'institution détient, à son titre ou pour l'État Haïtien, une participation pouvant être comptabilisée à la valeur de consolidation [ou selon la méthode de la consolidation proportionnelle, le cas échéant], les fiducies établies pour le bénéfice des salariés ou d'autres tiers, comme les fiducies de participation au bénéfice qui sont gérées par la direction ou sous son administration fiduciaire, tel que prévu par la Loi; la Coordination de même que leurs proches parents; et toute autre partie avec laquelle l'institution doit traiter si cette partie la contrôle ou exerce sur ses politiques de gestion ou d'exploitation une influence si notable que l'institution peut en être empêchée de se consacrer entièrement à ses propres intérêts. Au meilleur de notre connaissance, aucune opération entre apparenté, autre que les opérations de financement des autorités de tutelle, n'a été effectuée durant la période.
- b) Les engagements écrits (contrats de travaux, consultants et loyers) ou potentiels en vertu desquels l'institution est actuellement ou pourrait être éventuellement responsable.
- c) Des liens d'affiliation ou de membre nécessitant une divulgation aux états financiers.
- d) Les modifications de principes comptables ou de modalités d'application de ces principes, pouvant affecter la présentation d'informations comparables entre les exercices courant et précédent.

10. Nous croyons que la valeur comptable de tous les éléments importants des soldes de fonds pourra être recouvrée.

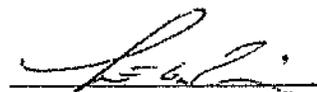
11. À la date de la présente, nous n'avons noté aucun fait susceptible d'affecter, selon notre jugement, la capacité de l'institution à fonctionner de manière continue.

Le CFI vous prie d'agréer, Messieurs, ses salutations distinguées.

Pour le CFI,

Mme Norga POWELL
Directeur Général




M. Grégor AVRIL
Coordonnateur du Projet



